

# CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

**Compte-rendu de la séance du vendredi 08 avril 2022, à 18 H 00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.**

**Présents** : Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire ; Ludovic BOUZON, Gilles FAVRE, Jean-Charles TODESCHINI, Maryvonne ETALLAZ, Adjointes ; Béatrice EGRAZ, Yoann FALABREGUE, Stéphanie ROCCATI, Christine MARTIN, Carole PERRIER, Jérémy BERTEAUX, Gwendoline MILET, Aurélie BERNASCONI, Éric VALMAS, Robin ZARUCCHI, Conseillers.

M. Robin ZARUCCHI a été élu secrétaire de séance.

## **Compte-rendu des délégations du Maire**

Dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a consentie, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

- ❖ Bail mobilité bâtiment Carceris à M. Olivier BEUREL et Mme Nadia BODIER
- ❖ Vente fraise à neige à M. Alexandre GAILLARD

## **Délibérations**

- ❖ Décide l'échange sans soulte, d'une bande de terrain de 32m<sup>2</sup> actuelle propriété de la Commune (lot A3 du plan annexé) contre une bande de terrain de 22 m<sup>2</sup> (lot A1) issue de la parcelle cadastrée AB n°245, propriété indivise de M. Bernard CORTINOVIS et du Secours Catholique,  
Décide l'acquisition d'une portion de terrain de 168m<sup>2</sup> issue de la parcelle AB n°246, propriété indivise de M. Bernard CORTINOVIS et du Secours Catholique pour un montant de 6 720 €.
- ❖ Décide de céder les parcelles cadastrées AB n° 649 (d'une surface de 257 m<sup>2</sup>) et AB n° 651 (d'une surface de 79 m<sup>2</sup>) à M. Bernard CORTINOVIS au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total pour ces deux parcelles de 6 720 €.
- ❖ Autorise la vente du bâtiment les Carceris, sis 516 rue de l'Eglise, cadastré section AB n°656 à la SCI LES CLARISSSES, moyennant le prix de 65 000 euros, en précisant que la Commune n'est pas assujettie à la TVA pour cette opération,  
Dit que les frais de notaire occasionnés par cette vente seront à la charge des acquéreurs,  
Dit que les frais des différents diagnostics obligatoires précédant la vente restent à la charge de la commune.
- ❖ Approuve le contrat de M. Victorien VIALON pour un emploi d'adjoint technique occasionnel du 06 juin 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et du 1<sup>er</sup> août 2022 au 02 septembre 2022.
- ❖ Décide de ne pas faire évoluer les taux et fixe ainsi les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :

Taxe d'Habitation	Pas de vote de taux (réforme TH)
Taxe Foncière (Bâti)	35,53 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	33,89 %

*Les délibérations précitées ont été votées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.*



- ❖ Travaux à venir :
  - Marquage au sol : reprise des marquages existants (passages piétons, ...) par MARKOSOL au printemps prochain ;
  - Création trottoirs sur Pont d'Enfer par l'entreprise en charge des travaux d'étanchéification du pont, SOCATRA, en lien avec le Département de l'Ain ;
  - Accessibilité bâtiment mairie-école : l'appel d'offres aux entreprises sera prochainement diffusé sur la plateforme AWS ;
  - Réglage système pour extinction nocturne de l'éclairage public par CITEOS ;
  - Installation de prises de courant sur différents points lumineux pour mise en place d'illuminations de Noël par CITEOS.

Date de la prochaine commission travaux : le 15/04/22 à 17h30 en mairie.

### **Commission administration civile**

- ❖ Nettoyage de printemps : bon retour, participants nombreux. Pour les prochaines sessions, installation d'un panneau à prévoir à l'entrée du village pour annoncer la date.
- ❖ Fête du village :
  - Une réunion de préparation s'est déroulée le 18 mars avec les membres d'associations organisatrices, un membre du conseil municipal était présent pour représenter la municipalité.
  - Une rencontre entre les élus et les forains est prévue le 20 avril à 9h00 afin de planifier les possibilités de mise en place des manèges.
- ❖ Fleurissement de la commune les 13 et 14 mai par les membres de la commission.

### **Commission administration urbanisme**

#### **Dossiers d'Urbanisme**

- Déclarations préalables :
  - Monsieur LAURIN Pierre : Installation d'une clôture, parcelle cadastrée AC 278, 335 rue de l'Eglise ;
  - Monsieur VALLET Joël : Extension non close pour abri voiture, parcelles cadastrées AB557 et ZD 85, 1041 route de Communal ;
  - Monsieur DUCRET Thomas : Réfection façades, mur de soutènement et changement menuiseries, sur parcelle cadastrée AB 13, 223 route du Bordaz ;
  - Monsieur GERARDO Pascal : Extension garage et séjour, parcelle cadastrée AB 309, 793 route des Burgondes ;
  - Monsieur MAIRE Franck : Changement fenêtres, bardage et peinture façades, sur parcelle cadastrée AC 287, 211 route de Communal ;
  - Monsieur COLOMB Dominique : Ravalement de façade, parcelle cadastrée AB 82, 47 chemin du Moulin Dernier ;
  - Monsieur DUFOUR Charles : Création d'un abri de jardin, parcelle cadastrée ZB 147, 81 route de Monnetier ;
  - Madame DUCRET Brigitte : Modification façades, parcelle cadastrée AB 48, 234 route du Bordaz
- Réunion CCPB concernant le PLUiH : plusieurs requêtes de l'Etat sont remontées suite à l'approbation du PLUiH en janvier dernier. Une requête concerne la commune de Champfromier : La déchetterie classée en zone UE (économique) devra repasser en zone N (naturel).

## Sujets et informations divers :

- ❖ Trail SUPELEC : rappel de l'arrivée de la course à Champfromier le 08/05/22.
- ❖ Restitution de la rencontre avec le Major David DESFARGES et le référent vidéosurveillance de la gendarmerie pour l'éventuelle nécessité d'installation de caméras dans le village. Un diagnostic est demandé afin d'en savoir plus sur cette action. La commune de Confort s'est jointe à ce projet et bénéficiera également d'un diagnostic.
- ❖ Terre Valserine : une réunion sur le thème des sentiers de randonnées est organisée par l'office du tourisme le 20/04/22, un membre du conseil sera présent pour représenter la commune.
- ❖ Rappel des tenues de bureaux de vote pour les élections présidentielles.
- ❖ Commission Communale des Impôts Directs : la prochaine réunion de la CCID est fixée au 03/05/2022 à 18h00 en mairie.
- ❖ Un problème de stationnement a été soulevé vers le site de Sous Roche par les marcheurs qui partent en direction du site d'escalade. Les places de parking ne sont pas en nombre suffisant face à l'affluence de visiteurs.

Séance levée à 22h40.